



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Aide au remplissage du formulaire  
Contrôle des Structures – Demande d'autorisation d'exploiter  
et de ses annexes**

**À lire attentivement**

**De l'envoi du dossier complet découle le point de départ du délai de 4 mois  
ou 6 mois d'instruction de votre demande**

**Pages 1 et 2 :**

• Encadré « Identification du demandeur » : si vous avez déjà un numéro SIRET, indiquez-le. Si le demandeur ne dispose pas encore de numéro SIRET, par exemple pour les futurs installés, une copie d'une pièce d'identité sera fournie à l'appui de la demande.

• Encadré « Membre de l'exploitation individuelle ou sociétaire » : si vous êtes exploitant individuel, remplissez la colonne correspondant à « membre 1 ».

› Rubrique « Enfant(s) » : si plusieurs enfants d'un même exploitant ou associé ont le projet de devenir agriculteur, veuillez indiquer les renseignements relatifs à celui dont le projet est susceptible de se concrétiser le plus rapidement.

› Rubrique « Situation professionnelle » :

• La capacité professionnelle agricole ; cochez oui si vous avez :

- soit l'un des diplômes admis pour l'octroi des aides à l'installation des jeunes agriculteurs et dont la liste est fixée par arrêté ministériel du 29 octobre 2012 (au minimum niveau IV).

**→ Joindre la copie de votre diplôme.**

- soit une expérience professionnelle de 5 ans acquise dans les 15 ans précédant la demande sur le tiers de la SAU moyenne régionale, soit environ 40 hectares pour la région Centre-Val de Loire, en qualité d'exploitant, d'aide familial, d'associé exploitant, de salarié d'exploitation agricole ou de conjoint collaborateur.

• Si vous déclarez exercer une activité rémunérée en dehors de votre statut d'exploitant agricole, précisez laquelle.

**→ Joindre la copie de votre dernier avis d'imposition complet.**

• Si la demande est portée par un exploitant individuel, les questions « êtes-vous gérant de la société qui dépose la demande ? » et « êtes-vous associé exploitant de la société qui dépose la demande ? » sont **sans objet**. Par contre, vous devez indiquer « êtes-vous associé d'une ou plusieurs autres sociétés ? ».

• Encadré « Circonstances de la demande » : remplissez les données en fonction des éléments dont vous disposez. Indiquez la nature de l'opération (Installation, Agrandissement, etc).

### **Page 3 :**

- Encadré « **Motivation de la demande** » : cet encadré vous est réservé pour exposer brièvement votre projet et l'intérêt qui s'attache pour vous à la reprise de ces terres (exemple : installation, désenclavement, etc ...).
- Encadré « **Engagement et signature** » : Nom, prénom et signature du demandeur. Si le demandeur est une société, la signature de tous les gérants est requise.

### **Page 4 :**

- Encadré « **Liste des pièces à joindre au dossier** » : Veuillez lire attentivement cette liste de pièces. Le cas échéant, vous pouvez joindre des documents complémentaires que vous estimez utiles. Joindre copie du diplôme et dernier avis d'imposition selon votre situation professionnelle (points mentionnés précédemment).

### **Les annexes :**

#### **Annexe 1 : Description des biens objet de la demande**

Identification de l'exploitant antérieur : indiquer les coordonnées de l'exploitant qui mettait ou met en valeur les biens objet de la demande.

#### **Annexe 2 : Description des surfaces objet de la demande**

Veillez remplir autant de pages que nécessaire, compte tenu des superficies demandées. Seules les parcelles d'un même propriétaire et sur une même commune peuvent être regroupées sur une même ligne. Selon le nombre de parcelles objet de la demande, fournir le relevé parcellaire MSA de l'exploitant antérieur est apprécié.

#### **Annexe 3 : Description de l'exploitation détenue par le demandeur à titre individuel ou à laquelle il est associé (avant reprise)**

Un exemplaire de l'annexe 3 est à compléter pour décrire l'exploitation du demandeur avant reprise. Remplir autant d'annexes 3 qu'il y a de structures agricoles dans lesquelles le demandeur est exploitant ou gérant pour les décrire.

La rubrique "Elevage hors-sol" doit être remplie quelle que soit la raison pour laquelle vous êtes soumis à autorisation d'exploiter. Cette rubrique permet d'apprécier la viabilité du projet. Veuillez remplir une ligne par nature de production animale existant sur votre exploitation ou société.

#### **Annexe 4 : Critères d'appréciation fixés par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA)**

Conformément à l'article L.312-1 du code rural et de la pêche maritime, le SDREA fixe les critères d'appréciation qui serviront à l'instruction des demandes et à leur classement dans l'ordre des priorités. Les informations demandées dans ce cadre sont propres à chaque SDREA.

### **Les lettres d'information destinées à l'exploitant antérieur et au(x) propriétaire(s) :**

Si elles ne sont pas en signature directe, vous pouvez envoyer la lettre en RAR.

Dans le dossier, doivent figurer la lettre et la preuve de dépôt du recommandé. L'avis de réception sera adressé par la suite au service instructeur.

Attention aux signatures indispensables en cas de propriété en indivision ou démembrée (usufruitier, nu-propriétaire), de propriété partagée entre époux, en société, en association ou représentée par une personne tiers comme indiqué en bas de la lettre d'information destinée au propriétaire des biens à reprendre.

Lorsque le demandeur est une société, la signature de tous les gérants de la société doit être apposée sur la lettre d'information.